

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MAI 2016

ETAIENT PRESENTS : Mme Annette LECOEVRE – Mme Joëlle DUFLOT – Mr Andy VERDIERE – Mr André DESMEDT - Mme Véronique WILLEMS – Mme Stéphanie DUSAUSSOIS – Mr Frédéric LARGILLIERE - Mr Richard DELACROIX - Mr Michel DELCROIX – Mme Annie WAETERLOOS – Mme Nathalie KAWCZYNSKI - Mr Jacques WOLFER – Mr Bruno BUEMI – Madame Natacha LHEUREUX – Mme Catherine DERONNE - Mr Franck VERDIERE - Melle Anne LARGILLER - Mr Gaston AUBURSIN – Mme Carole MAYENCE – Mr Olivier LUTUN - Mme Nadine BONNET – Mr Jean-Marc MOLLET.

ETAIENT ABSENTS : Mr Yannick NISON – Mr Claude KUBICZEK - Mr Claude DHONT - Mme Muriel STIEVENARD - Mme Peggy MOREAU.

ONT DONNE PROCURATION : Mr Yannick NISON à Mr Andy VERDIERE – Mr Claude KUBICZEK à Mr André DESMEDT – Mr Claude DHONT à Mr Franck VERDIERE – Mme Muriel STIEVENARD à Mme Véronique WILLEMS.

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 7 Avril 2016 a été approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS 2016

Madame DUSAUSSOIS, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée le projet de fonctionnement du Centre de Loisirs 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal le fonctionnement et le recrutement du centre de loisirs sans hébergement 2016 dont détail ci-dessous :

Période de fonctionnement : Du 6 Juillet 2016 au 2 Août 2016

Les enfants sont accueillis au Centre le 6 Juillet 2016. Le Directeur et les animateurs commenceront le 6 Juillet 2016

Capacité d'accueil : 245 enfants de 3 à 16 ans.

Nombre prévisionnel de jours de fonctionnement : 19 jours.

Heures d'ouverture : 9 h – 17 h

Garderie le matin et le soir : 7 h – 9 h / 17 h – 19 h

Organigramme : 1 Directeur – entre 20 et 25 animateurs à temps complet – 2 agents de service

Temps de travail : 35 h/semaine (140 h maximum)

Accueil des enfants de 3 à 16 ans :

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 – Ouverture des portes à partir de 8 h 45 (accueil assuré par le Directeur et/ou 2 animateurs). Fermeture des portes à 17 h 00.

Les repas

La salle des fêtes accueillera les enfants pour la prise des repas et un membre du personnel de la commune assurera la prestation hôtelière.

La garderie municipale : Fonctionnement habituel

L'équipe pédagogique sera composée de :

- 1 Directeur
- 20 animateurs
- 2 atsems
- 1 animateur sport

Le projet pédagogique

Le projet a été redéfini et réécrit en collaboration avec le directeur. Les fiches de poste du directeur et des animateurs ont été validées par la commission le 29 avril 2016 et consultables en mairie et au CLSH. Elles ont été présentées aux animateurs en mai 2016, elles sont réactualisées chaque année.

Le règlement intérieur

La commission s'est réunie le 29 avril 2016 afin de valider la réalisation d'un règlement intérieur. Il est consultable en mairie, ainsi qu'au centre de loisirs. Il a été présenté au directeur et aux animateurs en réunion d'information le 5 mai 2016.

Activités prévisionnelles

Journée à thème les lundis, mercredis et vendredis

Thèmes : pirates, far-west, cinéma, préhistoire, casino, cirque, fort boyard, koh lanta, musique, journée pyjama, journée africaine, brésilienne, carnaval...)

Activités sportives proposées par le Conseil Général : en attente de décision (aucune en 2016)

Activités proposées par la Commune : piscine (1 fois/semaine/groupe), découverte de l'équitation/poney, accrobranche (CAPH), laser game (CAPH), labyrinthe végétal (7/14 ans), pique-nique en extérieur 1 fois/semaine par groupe, sortie bowling/cinéma, jeu gonflable et jeux anciens, sortie en ferme pédagogique et fabrication de pain, atelier de découverte de percussions, camping (une nuit au parc d'Hasnon), semaine d'initiation aux premiers secours pour tous les enfants du centre (accord avec les pompiers de St Amand les Eaux pour la semaine du 14 Juillet 2016), porte ouverte du CLSH pour les parents, rencontre inter-centre pour olympiades Centre de loisirs de Wallers.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour le fonctionnement et le recrutement du centre de loisirs sans hébergement 2016.

Interventions :

Madame Carole MAYENCE demande comment seront encadrés les animateurs stagiaires ?

Madame Stéphanie DUSAUSSOIS l'informe qu'il y aura 1 titulaire + 1 stagiaire.

Madame Carole MAYENCE demande de vérifier ce que disent les textes concernant la possibilité aux stagiaires d'encadrer les groupes.

Concernant l'initiation aux premiers secours, **Monsieur Gaston AUBURSIN** s'étonne que des enfants de 3 ans puissent participer à ce stage.

TARIF DU CENTRE DE LOISIRS 2016

Madame l'Adjointe au Maire présente à l'assemblée le tableau concernant les tarifs du Centre de Loisirs de Juillet et Août 2016 :

- 1^{ère} semaine : 6/7/8 juillet 2016 (3 jours)
- 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} semaine: semaine complète
- 5^{ème} semaine : 1 et 2 août 2016 (2 jours)

	Tarif pour 1 et 2 enfants	Tarif pour 3 enfants et +
Tranche 1 Foyer non imposable	1 ^{ère} semaine : 15 € 2, 3 et 4 ^{ème} semaine : 25 € 5 ^{ème} semaine : 10 €	1 ^{ère} semaine : 13,20 € 2, 3 et 4 ^{ème} semaine : 22 € 5 ^{ème} semaine : 8,80 €
Tranche 2 Foyer imposable (impôts < 1 000 €)	1 ^{ère} semaine : 18 € 2, 3 et 4 ^{ème} semaine : 30 € 5 ^{ème} semaine : 12 €	1 ^{ère} semaine : 16,80 € 2, 3 et 4 ^{ème} semaine : 28 € 5 ^{ème} semaine : 11,20 €
Tranche 3 Foyer imposable (impôts = ou > 1 000 €)	1 ^{ère} semaine : 21 € 2, 3 et 4 ^{ème} semaine : 35 € 5 ^{ème} semaine : 14 €	1 ^{ère} semaine : 19,80 € 2, 3 et 4 ^{ème} semaine : 33 € 5 ^{ème} semaine : 13,20 €
Extérieurs	1 ^{ère} semaine : 61,80 € 2, 3 et 4 ^{ème} semaine : 103 € 5 ^{ème} semaine : 41,20 €	1 ^{ère} semaine : 60 € 2, 3 et 4 ^{ème} semaine : 100 € 5 ^{ème} semaine : 40 €

- Pas de participation financière des familles pour les sorties.
- Participation de la CAF pour financement du fonctionnement
- Rémunération du Directeur : 2600 € net
- Rémunération d'un animateur : 1208 € net

Le Conseil Municipal, après délibération, donne à l'unanimité un avis favorable à la tarification du Centre de Loisirs 2016.

Intervention : **Monsieur Gaston AUBURSIN** demande les tarifs de l'année 2015. Madame Annette LECOEUVRE l'informe que les tarifs 2016 sont les mêmes que 2015.

SEJOUR AUX GRANGETTES

Madame l'Adjointe au Maire propose à l'assemblée un séjour aux « Grangettes » en pension complète pour un groupe de 40 enfants du centre de loisirs, du Dimanche 24 Juillet au Vendredi 29 Juillet 2016 soit 6 jours au centre permanent de loisirs et découverte. Tarif pour un séjour de 6 jours :

TARIF	PAR ENFANT
Tranche 1 – Foyer non imposable	180 €
Tranche 2 – Foyer imposable (impôts < 1 000 €)	200 €
Tranche 3 – Foyer imposable (impôts = ou > 1 000 €)	220 €
Extérieurs	320 €

Séjour en partenariat avec la Commune d'HORNAING

Un groupe d'environ 30 à 40 enfants de 10 à 14 ans et 3 animateurs : Mr DENZ Thomas, Mr LUTAS Esteban, Melle PALERMO Mélissa.

Départ de la salle des sports le Dimanche 24 Juillet, retour le Vendredi 29 Juillet 2015

Le groupe est sous l'autorité du Directeur du Centre des Grangettes

Formule d'accueil : hébergement en pension complète, transport aller/retour et les éventuels transports sur place pour les activités.

Activités sportives : canoë Kayak (1 fois), escalade (2 fois), VTT (1 fois), voile (2 fois), piscine (1 fois), randonnée, pique-nique.

Activités courantes : jeux de société, spectacles, jeux collectifs : volley-ball, ping-pong, mini

Le Conseil Municipal, après délibération par 24 voix pour et 2 abstentions, donne un avis favorable pour le séjour aux Grangettes du Dimanche 24 Juillet au Vendredi 29 Juillet 2016 ainsi que pour le tarif fixé ci-dessus.

Interventions : **Mr Olivier LUTUN** pose la question si le nombre de 40 enfants n'est pas atteint ? **Mr Gaston AUBURSIN et Mr Olivier LUTUN** proposent que le tarif pour le séjour aux Grangettes soit dégressif par tranche comme le tarif du Centre de Loisirs. La délibération ci-dessus sera faite avec un tarif dégressif.

Mr André DESMEDT indique qu'un grand nombre de participants font partie de la tranche non imposable, la participation financière de la commune sera donc plus grande.

Mr Jean-Marc MOLLET demande s'il y a une vérification des BAFA. **Madame DUSAUSOIS** l'informe que tous les BAFA des animateurs sont vérifiés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Jeunesse et Sports).

INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS et CONSEILLERS DELEGUES

Madame l'Adjointe au Maire donne lecture des nouvelles dispositions concernant les indemnités de maire, adjoints et conseillers délégués.

Monsieur Gaston AUBURSIN fait remarquer que le maire est absent et que nous ne pouvons pas répondre à sa place car c'est lui qui fixe les indemnités. Il demande à reporter cette question à une prochaine réunion de Conseil Municipal. Monsieur André DESMEDT indique qu'en fonction de la date, il faut s'assurer de la date maximale du nouveau vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reporter le vote des indemnités à une prochaine réunion.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DES COMMUNES INTERESSEES DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT

Considérant la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de dissoudre le syndicat des communes intéressées au parc naturel régional au 1^{er} Janvier 2017,

Considérant le courrier en date du 26 avril 2016 demandant aux communes membres du SCI qu'elles délibèrent dans un délai de 75 jours sur la dissolution du syndicat des communes intéressées au parc naturel régional scarpe escaut,

Considérant que ce syndicat joue un rôle essentiel dans la vie démocratique du parc naturel régional en assurant deux fonctions :

- Etre force de propositions pour les opérations initiées par les communes du parc,
- Etre la courroie de transmission vers l'ensemble des communes des programmes et interventions du Parc Naturel Régional.

Considérant la volonté des communes classées, associées et villes-portes, regroupées au sein du SCI de rester au cœur de la gouvernance du parc,

Considérant que la Charte du parc naturel régional est un projet de territoire à 12 ans – 2010/2022 – (loi 2005-157 du 23/2/2005) qui fixe les objectifs de travail et des résultats attendus dans les différentes missions confirmées par le décret n° 94-765 modifié, considérant les engagements pris par les signataires de la charte,

Vu le décret 2010-1021 du 30/08/2010 portant classement du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la dissolution du syndicat des communes intéressées au parc naturel régional scarpe escaut dans les conditions suivantes :

- Que la commune comme toutes les communes classées associées et villes-portes du parc intègre le syndicat mixte du parc naturel régional scarpe escaut et soit représentée au comité syndical du parc naturel régional scarpe escaut par un délégué titulaire disposant d'un suppléant,
- Que le syndicat mixte du parc naturel régional scarpe escaut soit administré par un comité syndical composé des délégués des collectivités ci-après dont les différents collèges sont définis dans les conditions suivantes :
 - Collège de la région Hauts de France : 9 délégués désignés par le Conseil Régional (un délégué = 14 voix)
 - Collège du Département du Nord : 9 délégués désignés par le Conseil Départemental (un délégué = 14 voix)
 - Collège du territoire (74 délégués)

Communes : 1 délégué titulaire par commune (1 délégué : 1 voix)

Communes associées : 1 délégué titulaire par commune associée (1 délégué : 1 voix)

Ville-porte : 1 délégué titulaire par ville-porte (1 délégué : 1 voix)

EPCI : 9 délégués désignés par le EPCI et détenant chacun 7 voix et répartis de la manière suivante :

Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole : 2 délégués

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut : 3 délégués

Communauté d'agglomération du Douaisis : 1 délégué

Communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent : 2 délégués

Communauté d'agglomération Pévèle Carembault : 1 délégué

Interventions : **Mr Michel DELCROIX** précise qu'un délégué élu dans une communauté d'agglomération ne pourra pas être lui-même comme représentant dans sa commune. **Mr Andy VERDIERE** fait remarquer qu'à l'avenir, il serait bien qu'une présentation soit faire sur les missions des différents syndicats.

EXTENSION DU SIDEN SIAN AUX COMMUNES DE MORBECQUE ET STEENBECQUE

Madame l'Adjointe au maire informe l'assemblée que suite au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, il est proposé l'extension du SIDEN-SIAN à 2 communes appartenant au syndicat intercommunal d'assainissement des communes de MORBECQUE et STEENBECQUE en raison de son activité réduite.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à l'unanimité à l'extension du périmètre du SIDEN SIAN aux communes de MORBECQUE et STEENBECQUE.

AUGMENTATION DES LOYERS DES HABITATIONS APPARTENANT A LA COMMUNE

Madame l'Adjointe au maire propose à l'assemblée de revoir les loyers des habitations appartenant à la commune. La dernière augmentation a été faite le 1^{er} Novembre 2010. Il propose un loyer mensuel de 380 € au 1^{er} Juin 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, 10 abstentions, 1 voix contre, l'augmentation des loyers à compter du 1^{er} Juin 2016 :

- Habitation au 9 rue Henri Ghesquière : 380 €/mois
- Habitation au 41 rue Henri Barbusse : 380 €/mois

Interventions : **Mr Jean Marc MOLLET** fait remarquer que concernant l'habitation du 41 rue Henri Barbusse, il n'y a pas de chauffe-eau depuis 2 ans. **Mr Andy VERDIERE** fait remarquer qu'il faudrait peut-être revoir le bail. **Mr Gaston AUBURSIN** signale le mauvais entretien de notre parc immobilier, il y a eu une époque où il pleuvait dans cette maison rue Henri Barbusse.

LOTISSEMENT « DOMAINE DEGUISE » - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE

Madame l'Adjointe au Maire informe l'assemblée que la Société D et B investissement, représentée par Monsieur PINO Bruno souhaite rétrocéder à l'euro symbolique à la commune d'HASNON des parcelles contenant la voirie ainsi que l'éclairage public : parcelles AC 378 et 377 (1.764 m2 voirie et chemin piétonnier).

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à l'unanimité à la rétrocession des parcelles AC 378 et 377 pour une surface de 1.764 m2 ainsi que l'éclairage public à l'euro symbolique. Il autorise le Maire à signer l'acte qui sera établi par Maitres SCANNELLA et RICHEZ, notaires associés à St Amand les Eaux.

Interventions : **Messieurs Jean Marc MOLLET et Andy VERDIERE** demandent si l'on est sûr de l'état des candélabres et si les travaux ont été effectués dans les normes.

DENOMINATION DE DEUX NOUVELLES RUES

Madame l'Adjointe au Maire propose à l'assemblée de dénommer les nouvelles rues suivantes :

- Chemin petite chasse
- Chemin Ernest BEAUFORT

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de dénommer les nouvelles rues comme ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION : RESERVE PARLEMENTAIRE

Madame l'Adjointe au Maire propose à l'assemblée de solliciter la subvention d'équipement dans le cadre de la réserve parlementaire pour la réhabilitation de la rue Fauchelle pour un montant estimé à 79.850 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter le concours financier dans le cadre de la subvention pour travaux divers d'intérêt local et la réhabilitation de la rue Fauchelle pour un montant estimé à 79.850 € HT.

VOISINS VIGILANTS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la mise en place du processus et la création d'une commission.

INTERVENTION DE L'ADJOINT AUX FINANCES

Monsieur André DESMEDT présente l'analyse financière de la commune pour l'année 2015.

